



DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE

2025
2031

portant sur l'élaboration du
Programme d'Actions
de Prévention des Inondations (PAPI)



**Ensemble,
réduisons les risques
liés aux inondations !**

Démarche de prévention co-portée par :



Une consultation citoyenne au service de notre résilience

Les inondations font partie de l'histoire et de la réalité de l'agglomération toulousaine. Les épisodes passés témoignent de la diversité des inondations et de leur étendue, en zones urbaines comme rurales.

Depuis la crue historique dévastatrice de Garonne le 23 juin 1875, il y a près de 150 ans, le territoire a engagé de nombreuses actions pour réduire les risques, dans une agglomération de plus en plus peuplée, urbanisée et interconnectée (réseaux d'électricité, route, rail, télécommunications...).

La logique traditionnelle de protection (construction de digues), parfois indispensable, mais n'assurant pas une protection totale, a progressivement été complétée par une logique de prévention : urbanisme, prévision et gestion des épisodes d'inondations...

Cette **approche globale est au cœur de la démarche "PAPI"** initiée en 2019 par Toulouse Métropole, en collaboration avec le Muretain Agglo, le SICOVAL et le Grand Ouest Toulousain, à l'échelle de 94 communes de l'agglomération toulousaine.

Le **prochain PAPI (2025-2031)** va permettre de **poursuivre et renforcer notre adaptation collective en vue des prochaines inondations.**

Parce que c'est un sujet qui nous concerne toutes et tous, les intercommunalités porteuses de la démarche ont souhaité engager en **2024 une consultation citoyenne volontaire**, en parallèle de l'élaboration du futur programme d'actions, afin de l'enrichir et mieux le faire connaître.

À travers ce document, vous trouverez les informations essentielles pour comprendre les enjeux du projet et les modalités de participation.



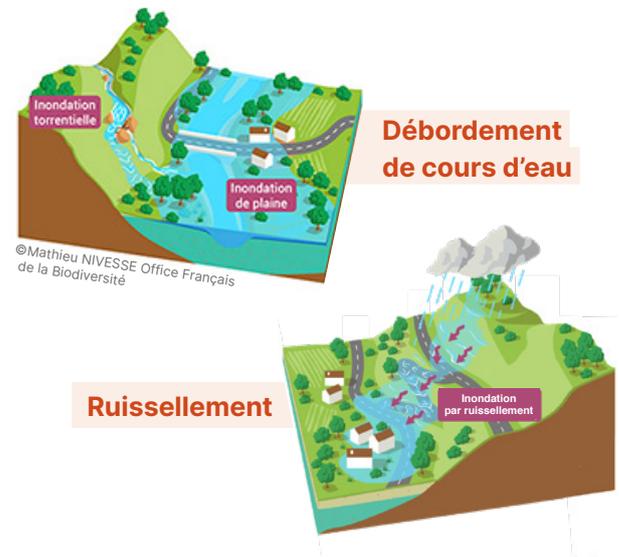
Le contexte global dans lequel s'inscrit la démarche

INONDATION ET RISQUE INONDATION : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Inondation

« Submersion d'une zone habituellement hors d'eau. »

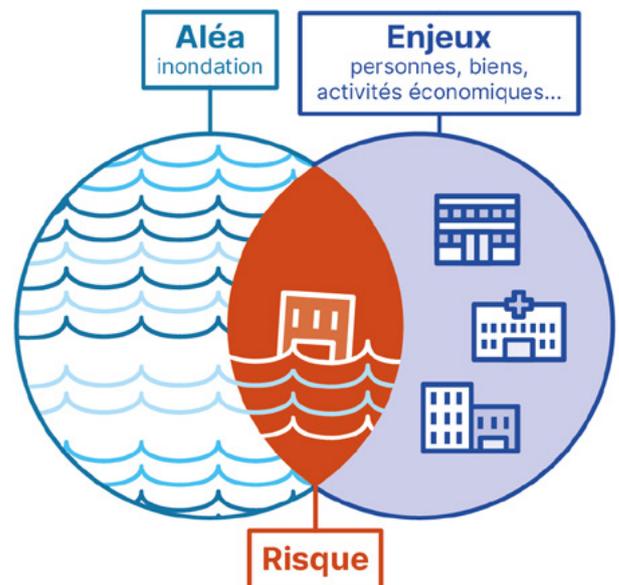
Sur notre territoire, deux principaux types d'inondations, très différents :



Risque inondation

« Présence 'd'enjeux' (personnes, habitations, entreprises...) en zone inondable »

Plus il y a d'enjeux, plus les risques sont importants.



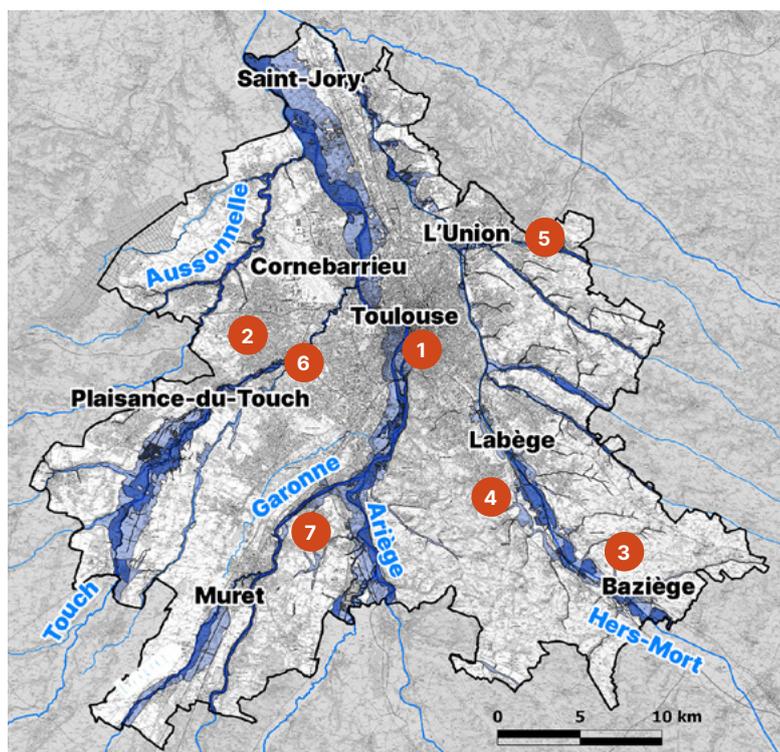
L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE, UN TERRITOIRE À RISQUES

L'agglomération toulousaine a eu la chance d'être **épargnée par des inondations de grande ampleur lors des dernières décennies**. Néanmoins, **le risque reste bien présent**.

Les grandes inondations passées, intervenues sur un territoire bien moins peuplé qu'aujourd'hui, nous rappellent les dégâts majeurs qu'elles sont susceptibles d'engendrer.

Les inondations plus récentes soulignent la **diversité des types d'inondation** et **l'augmentation du nombre d'enjeux exposés**, en raison de la **forte urbanisation** au cours de la seconde moitié du XXème siècle, à une époque où les réglementations en matière d'urbanisme étaient moins contraignantes et les risques liés aux inondations moins bien connus.

Exemples d'inondations vécues sur le territoire



ZONES INONDABLES: ■ Crue exceptionnelle ■ Crue modérée à forte



1 TOULOUSE

Crue de Garonne et de ses affluents - 23 juin 1875
Une crue tragique, gravée dans les mémoires. 209 décès et 1100 habitations détruites à Toulouse.



2 COLOMIERS

Ruissellement - 23 juin 2014
En fin d'après-midi, un orage très violent engendre, en l'espace d'une heure, l'inondation de plusieurs communes de l'ouest toulousain. Nombreuses routes coupées, véhicules piégés et souterrains inondés.



3 BAZIÈGE

Crue de l'Hers-mort + Garonne, Ariège et Touch - février 1952
Plus forte crue depuis 1875, mais d'ampleur bien moindre. La faible urbanisation des zones inondées à cette époque a limité l'impact de cette crue.



4 POMPERTUZAT

Ruissellement - Juin 2023
Une série d'orages localement violents engendrent des inondations dans plusieurs communes, en particulier Toulouse le 11 juin.



5 BEAUPUY

Crue de la Sausse - Juin 1992
Inondation d'un quartier nouvellement construit à proximité de cette petite rivière.



6 TOURNEFEUILLE

Crue du Touch - Février 2003
Crue modérée, mais ayant engendré l'inondation d'un EHPAD.



7 ROQUES

Crue de Garonne, Ariège et Aussonnelle - 11 janvier 2022
Crue d'ampleur limitée, mais ayant engendré l'inondation de plusieurs quartiers, habitations et entreprises.

Quelques chiffres-clés

À ce jour, une crue exceptionnelle de la Garonne et de ses affluents (similaire à celle du 23 juin 1875) impacterait, à l'échelle des 94 communes couvertes par la démarche :



50 000 logements
pour 75 000 habitants



12 000 entreprises
pour 30 000 emplois

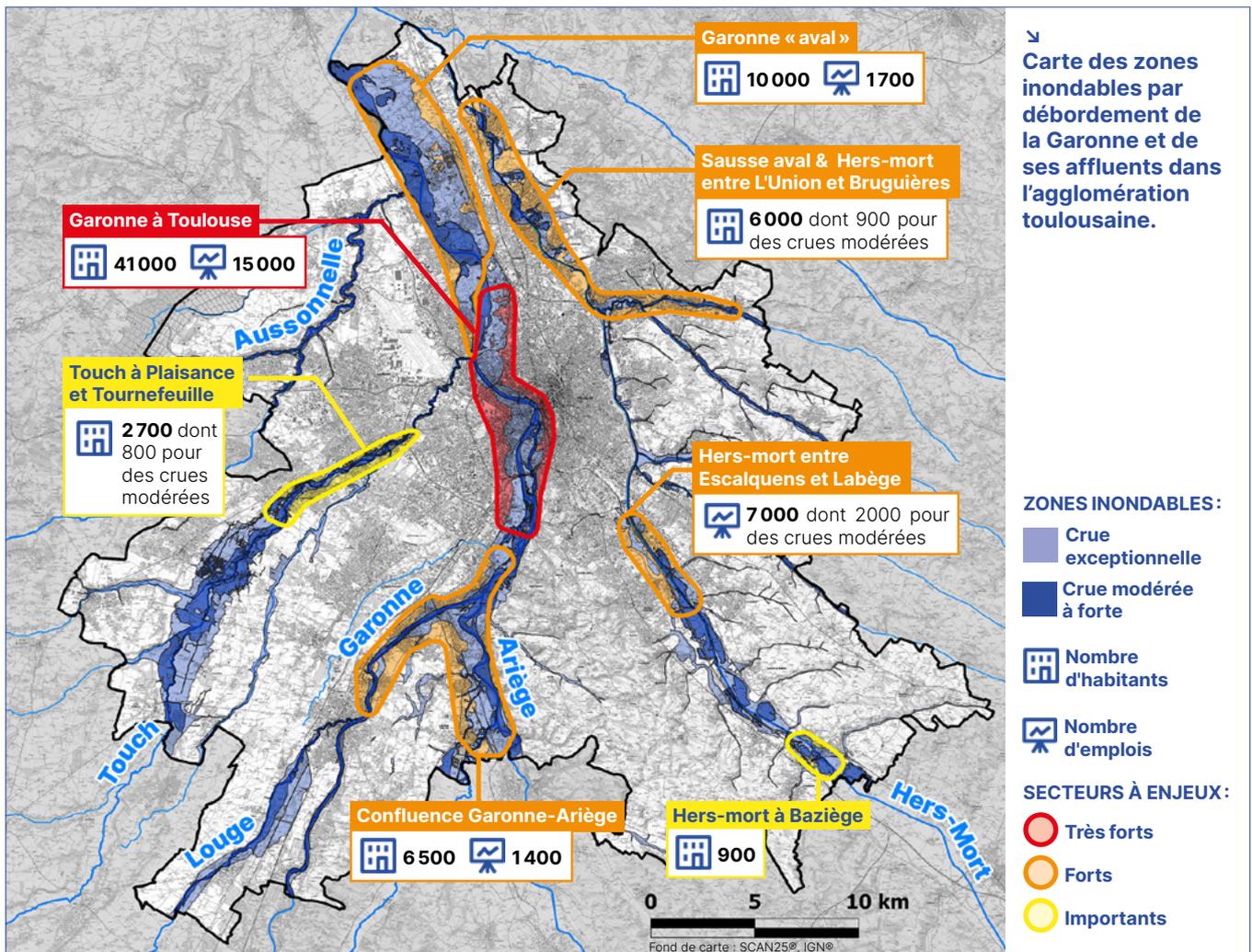


200 établissements sensibles (hôpitaux, crèches, écoles, EHPAD, mairies, casernes...)

Pour un coût global de l'ordre de **1,5 Milliards d'euros**.

→ Environ 2/3 des enjeux sont situés à l'arrière des imposantes digues de Garonne à Toulouse.

Néanmoins, la défense n'est pas infaillible en cas de crue exceptionnelle !



La carte ci-dessus localise les zones concentrant le plus de logements et/ou d'entreprises exposés aux inondations par débordement de cours d'eau. Les crues « modérées à fortes » sont celles similaires à celle survenue en janvier 2022 sur la Garonne, l'Ariège et l'Aussonnelle.



Attention : de nombreux autres secteurs « à enjeux » peuvent se retrouver inondés, que ce soit par débordement des cours d'eau ou par ruissellement.

→ Environ 1 personne sur 3 habite dans un logement exposé aux inondations par ruissellement sur notre territoire.

Au-delà de ces chiffres, lorsque un territoire est inondé, chaque habitant peut se trouver impacté, directement (lors d'un trajet par exemple) ou indirectement (coupure d'électricité...).

Comment réduire les risques liés aux inondations ?

UN HISTORIQUE DES PRINCIPALES ACTIONS SUR NOTRE TERRITOIRE

De la crue de 1875 jusqu'à la fin du XXème siècle: une logique axée sur la protection

Renforcement en plusieurs étapes des digues à Toulouse ; construction de digues lors de la seconde moitié du XXème siècle dans plusieurs secteurs nouvellement urbanisés ; programmes d'aménagements hydrauliques des cours d'eau... **Ces travaux coûteux n'offrent toutefois pas une protection totale et définitive, et ont un fort impact sur les écosystèmes aquatiques.**

Depuis le début du XXème siècle: une logique de prévention et d'adaptation

- Réglementation de l'urbanisation en zone inondable, à travers la mise en place progressive des « PPRi » (**Plans de Prévention des Risques inondation**) par l'État ;
- **Services de Prévision des Crues (Vigicrues)** sur les principaux cours d'eau ;
- **Information des citoyens sur les risques majeurs** et organisation de la gestion des épisodes d'inondation, à travers notamment les **Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)**

Les ouvrages de protection ne sont pour autant pas délaissés, en témoignent le programme de consolidation des digues de Toulouse menés de 2012 à 2020 par l'État et la ville (puis la Métropole), ainsi que les diagnostics menés par les intercommunalités sur les autres ouvrages existants sur le territoire afin d'évaluer leur niveau de protection et déterminer les actions à engager.

DES « PAPI » POUR FACILITER ET MIEUX ARTICULER LES ACTIONS

Instaurés en 2002, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) visent à réduire les risques à une échelle cohérente, avec une approche globale, en renforçant et complétant les outils de prévention existants.

Portés par des groupements de collectivités, les PAPI sont cadrés par l'État, qui participe fortement à leur financement, à travers le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dit « Fonds Barnier ».

Ce que contient un PAPI :

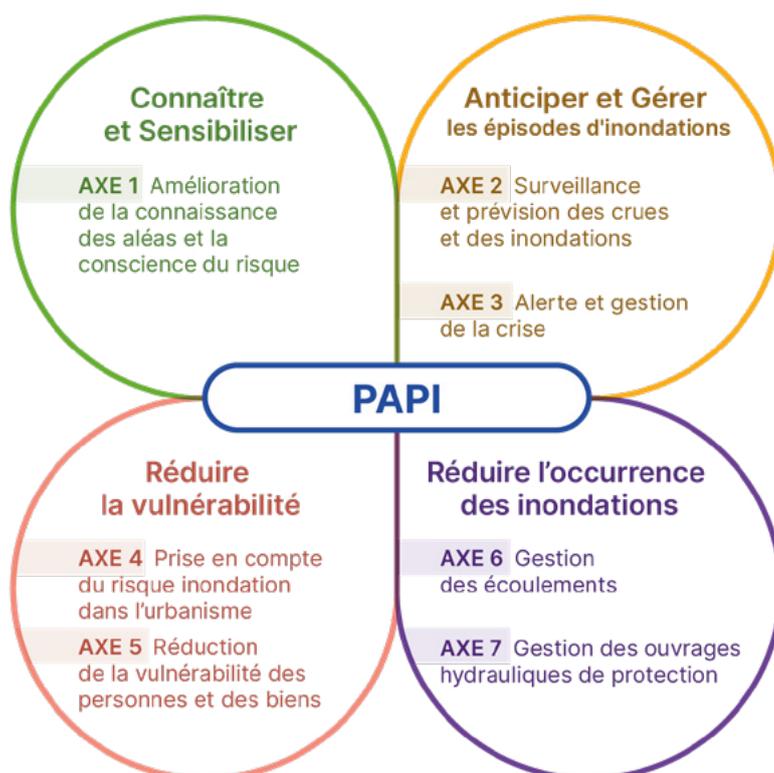
- Des **études** pour mieux connaître les risques et définir des mesures adaptées
- Des actions de **sensibilisation**
- Des actions **d'accompagnement** des élus, professionnels et particuliers
- Des **travaux d'investissement**, notamment sur les ouvrages de protection

Ce que ne contient pas un PAPI :

- L'entretien des cours d'eau, des fossés et des ouvrages de protection
- La gestion des épisodes d'inondation

250

C'est le nombre de PAPI labellisés depuis 20 ans à l'échelle nationale



Le PAPI de l'agglomération toulousaine

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions engagées par les différents acteurs sur le territoire depuis 1875.

De par son financement, elle permet d'engager des actions d'envergure et nécessaires. Elle réunit les nombreux acteurs afin de faciliter la coordination des actions et le partage d'informations, indispensables pour une gestion solidaire et concertée du risque, visant les **3 objectifs fixés par la stratégie nationale** (SNGRI, 2014) :

- 1 Augmenter la sécurité des populations exposées.**
- 2 Stabiliser puis réduire le coût des dommages liés à l'inondation.**
- 3 Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.**



CALENDRIER GLOBAL

- **Octobre 2018 :**
déclaration d'intention
- **2019-2020 :**
élaboration, instruction et labellisation du programme préalable, dit PAPI « d'intention »
- **2021- mi-2025 :**
mise en œuvre du PAPI « d'intention »
- **2024-2025 :**
élaboration, instruction et labellisation du futur PAPI
- **Fin 2025-2031 :**
mise en œuvre du futur PAPI



PÉRIMÈTRE & ACTEURS

À ce jour, **94 communes de l'agglomération toulousaine** (voir carte p.3), pour 1000 km² et environ **1 Million d'habitants**.

- **Porteurs de la démarche :**
Toulouse Métropole, Muretain Agglo, SICOVAL et Grand Ouest Toulousain
- **Partenaires financiers :**
État, Région, Agence de l'Eau
- **Autres acteurs majeurs du territoire :** syndicats de rivières, communes, CCI, CMA...



QUELQUES ACTIONS PHARES DU PAPI « D'INTENTION » (EN COURS)

Études

- 1.1 – **Première cartographie des zones inondables par ruissellement** en cas de pluie exceptionnelle et définition de pistes d'actions d'adaptation,
- Axes 6 et 7 – **Amélioration de la connaissance des risques et des ouvrages de protection sur plusieurs affluents de la Garonne**
+ études préalables sur les digues de Garonne à Toulouse et Blagnac en vue de la poursuite de leur consolidation.

Accompagnements

- 1.8 – **Gestionnaires de réseaux** (électricité, routes, télécom, eau potable...): partage des connaissances existantes et appui pour la définition de plans d'adaptation aux risques,
- Axe 5: Diagnostics de vulnérabilité des entreprises, logements et établissements sensibles.

Sensibilisation

- 1.6 – tous publics: **un site d'information référence, inondations-agglo-toulousaine.fr** ✨
- + préparation d'événements pour la commémoration des 150 ans de la crue historique de Garonne du 23 juin 1875, organisés par la ville de Toulouse.

CALENDRIER D'ÉLABORATION DU FUTUR PAPI



Et après ?

- **Instruction** du dossier par les services de l'État puis labellisation (~6 mois)
- **Lancement** de la mise en oeuvre du nouveau programme **fin 2025**, pour une durée de **6 ans (2025-2031)**

 infos-mobiles  réunion publique

LES OBJECTIFS ET LE CADRE DE LA CONSULTATION CITOYENNE

Quels sont les apports attendus ?

Pour la première phase (2024, pendant l'élaboration du programme) :

- Connaître la **perception globale des risques** par les personnes vivant sur le territoire ;
- Enrichir le diagnostic des risques à partir de vos **témoignages sur des épisodes vécus** ;
- Adapter et compléter le programme d'actions à partir **des attentes et besoins** exprimés.

Pour la seconde phase (début 2025, après l'élaboration du programme) : récolter des avis pour apporter des derniers ajustements au dossier de candidature.

Comment les avis seront-ils traités ?

Les témoignages recueillis, s'ils apportent une connaissance nouvelle, seront intégrés dans le diagnostic, qui est le socle à partir duquel sont définis la stratégie et les actions.

Les attentes et besoins exprimés pourront amener à l'adaptation d'actions existantes (contenu, priorisation, budget alloué...), voire la création de nouvelles actions.

Chaque avis fera l'objet d'une analyse pour voir s'il peut être valorisé ou non. **Plus vos avis seront partagés tôt, plus ils auront de chance d'être mis à profit.** Un bilan des réponses apportées à vos contributions sera restitué à la fin de chaque phase.

COMMENT PARTICIPER À LA CONSULTATION ?

Du 22 mars au 22 novembre 2024 (phase 1), puis début 2025 (phase 2), l'élaboration du PAPI 2025-2031 de l'agglomération toulousaine fait l'objet d'une consultation du public.

Plusieurs manières de vous informer et de participer sont prévues :



Vous avez des témoignages à partager ? des idées à proposer ?

1 **plateforme digitale** de participation accessible à tous tout au long de l'élaboration du programme :

<https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/processes/papi>



Quelle est votre perception du risque inondation sur le territoire ?

Participez à l'**enquête citoyenne** entre le 22 mars et le 22 juin.

<https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/zi0jm5>



Envie d'échanger de vive voix avec l'équipe PAPI ?

Une série de **rencontres mobiles** sur le territoire au cours de l'année 2024, pour mieux vous informer et comprendre vos attentes.

→ **Dimanche 26 mai :**

Tournefeuille - Fête de la Nature

→ **Samedi 1er juin :**

Portet-sur-Garonne - Journées Nature

→ **D'autres rencontres sont en cours de préparation !** Retrouvez les informations complètes et actualisées sur la plateforme digitale.



Vous voulez découvrir en avant-première le programme élaboré ?

1 **réunion publique** début 2025 pour présenter le programme retenu, faire le bilan de la 1ère phase de consultation et lancer le dernier mois de consultation.

La plateforme digitale :

Pour vous informer et participer à la concertation, rendez-vous sur la plateforme dédiée au projet, ouverte en continue à partir du 22 mars 2024.

www.jeparticipe.metropole.toulouse.fr/processes/papi



Avec le soutien financier de :



							Calendrier Prévisionnel					
N° provisoire	Nom action	Priorité	Localisation	Porteur	Coût (TTC)	Financeurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
AXE 0 : ANIMATION ET GOUVERNANCE												
0.1	Animation et pilotage de la démarche PAPI	Forte	Périmètre du PAPI	Toulouse Métropole	1 080 000 €	Maître d'Ouvrage : 41 % État (Fonds Barnier) : 36 % FEDER : 13 % AEAG : 10 %						
0.2	Concertation des acteurs et consultation du public	Forte	Périmètre du PAPI	Toulouse Métropole	50 000 €	Maître d'Ouvrage : 20 % État (Fonds Barnier) : 50 % AEAG : 30 %						
0.3	Réalisation d'un bilan à mi-parcours du PAPI	Forte	Périmètre du PAPI	Toulouse Métropole	- €							
0.4	Bilan et perspectives pour la suite du PAPI	Forte	Périmètre du PAPI	Toulouse Métropole	150 000 €	Maître d'Ouvrage : 20 % État (Fonds Barnier) : 50 % AEAG : 30 %						
AXE 1A : ACQUISITION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES												
1A.2	Étude de prévention des inondations sur les affluents principaux de l'Hers-mort	Moyenne	à définir en lien avec SBHG et SICOVAL	Toulouse Métropole	150 000 €	Maître d'Ouvrage : 20 % État (Fonds Barnier) : 50 % Région : 20 % AEAG : 10 %						
1A.3	Étude de prévention des inondations sur les affluents mineurs de l'Hers-mort	Faible	voir besoins avec SICOVAL	SICOVAL	100 000 €	Maître d'Ouvrage : 30 % État (Fonds Barnier) : 50 % Région : 20 %						
1A.4	Études complémentaires sur les phénomènes de ruissellement exceptionnels	Moyenne	5 secteurs prioritaires (à définir au cours du PAPI) sur le périmètre du PAPI d'intention	Groupement EPCI concernés	100 000 €	Maître d'Ouvrage : 30 % État (Fonds Barnier) : 50 % Région : 20 %						
1A.5	Étude des phénomènes de remontées de nappes	Faible	à définir : Plaine du Touch ? plaine Garonne / Ariège ?	à définir selon périmètre retenu et volontés partenaires	100 000 €	Maître d'Ouvrage : 50 % État (Fonds Barnier) : 50 %						
1A.6	Création d'une organisation de partage des données et d'un espace dématérialisé dédié	Forte	Périmètre du PAPI	Toulouse Métropole	24 000 €	Maître d'Ouvrage : 50 % État (Fonds Barnier) : 50 %						
1A.7	Formalisation d'un protocole de retour d'expérience (RETEX)	Faible	Périmètre du PAPI	Toulouse Métropole	- €							
1A.8	Veille et partage d'informations sur les connaissances nouvelles liées au changement climatique	Moyenne	Périmètre du PAPI	Toulouse Métropole	- €							
1A.9	Anticipation de la gestion post-inondation	Faible	Périmètre du PAPI	Toulouse Métropole	- €							
1A.10	Préparation de l'évaluation environnementale	Forte	Périmètre du PAPI	Toulouse Métropole	- €							

AXE 1B : SENSIBILISATION, INFORMATION PRÉVENTIVE ET FORMATION

							Calendrier Prévisionnel					
N° provisoire	Nom action	Priorité	Localisation	Porteur	Coût (TTC)	Financeurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
1B.1	Cycle de formation des élus et agents publics	Forte	Périmètre du PAPI	Toulouse Métropole	40 000 €	Maître d'Ouvrage : 20 % État (Fonds Barnier) : 80 %						
1B.2	Sensibilisation tous publics aux risques liés aux inondations	Forte	Périmètre du PAPI	Toulouse Métropole	120 000 €	Maître d'Ouvrage : 20 % État (Fonds Barnier) : 80 %						
1B.3	Sensibilisation du public scolaire aux risques d'inondation	Forte	Périmètre du PAPI	Groupement structures GEMAPI	60 000 €	Maître d'Ouvrage : 20 % État (Fonds Barnier) : 80 %						
1B.4	Appui pour élaborer et mettre à jour les DICRIM	Moyenne	Périmètre du PAPI	Toulouse Métropole / Communes	50 000 €	Maître d'Ouvrage : 20 % État (Fonds Barnier) : 80 %						
1B.5	Sensibilisation et accompagnement des communes à la pose de repères de crues	Faible	Périmètre du PAPI	Syndicats / EPCI	80 000 €	Maître d'Ouvrage : 33 % État (Fonds Barnier) : 67 %						
AXE 2 : SURVEILLANCE ET ANTICIPATION DES CRUES ET DES INONDATIONS												
2.1	Création de Systèmes d'Avertissement Locaux des crues (SDAL)	Moyenne	Bassins versants de l'Aussonnelle, la Louge et les affluents de l'Hers-mort	Groupement structures GEMAPI	100 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						
2.2	Veille et partage d'informations sur les outils de surveillance et de prévision disponibles	Moyenne	Périmètre du PAPI	Toulouse Métropole	- €							
AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE												
3.1	Réalisation d'exercices de gestion de crise communaux et intercommunaux et appui à l'actualisation de plans opérationnels (PCS, PICS)	Forte	Périmètre du PAPI	EPCI / Préfecture	50 000 €	Maître d'Ouvrage : 100 %						
3.2	Réalisation d'un Plan de Continuité d'Activité des réseaux urbains de Toulouse Métropole	Moyenne	Toulouse Métropole	Toulouse Métropole	60 000 €	Maître d'Ouvrage : 100 %						
AXE 4 : INTEGRATION DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE												
4.1	Révision des PPRi	Forte	Axe Garonne-Ariège + potentiellement BV Hers-mort	État	- €							
4.2	Accompagnement des acteurs de l'aménagement pour l'intégration des risques liés aux inondations dans les documents et projets d'urbanisme et d'aménagement	Forte	Périmètre du PAPI	Toulouse Métropole	20 000 €	Maître d'Ouvrage : 50 % État (Fonds Barnier) : 50 %						

N° provisoire	Nom action	Priorité	Localisation	Porteur	Coût (TTC)	Financeurs	Calendrier Prévisionnel					
							2026	2027	2028	2029	2030	2031

AXE 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

5.1	Accompagnement des entreprises dans la réduction de leur vulnérabilité aux inondations	Forte	Périmètre du PAPI	Groupement structures GEMAPI	205 000 €	Maître d'Ouvrage : 30 % État (Fonds Barnier) : 50 % Région : 20 %						
5.1 bis	Travaux de réduction de la vulnérabilité des activités économiques	Forte	Périmètre du PAPI	Particuliers	240 000 €	Maître d'Ouvrage : 60 % État (Fonds Barnier) : 40 %						
5.3	Accompagnement des particuliers dans la réduction de la vulnérabilité des logements en zone inondable	Forte	Périmètre du PAPI	Groupement structures GEMAPI	400 000 €	Maître d'Ouvrage : 30 % État (Fonds Barnier) : 50 % Région : 20 %						
5.3 bis	Travaux de réduction de la vulnérabilité de l'habitat individuel	Forte	Périmètre du PAPI	Particuliers	432 000 €	Maître d'Ouvrage : 20 % État (Fonds Barnier) : 80 %						
5.4	Diagnostiques de réduction de la vulnérabilité des établissements publics	Forte	Périmètre du PAPI	Groupement structures GEMAPI	180 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						
5.4 bis	Travaux de réduction de la vulnérabilité des établissements publics	Forte	Périmètre du PAPI	Gestionnaires établissements concernés	120 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						
5.5	Accompagnement des gestionnaires de réseaux pour réduire leur vulnérabilité aux inondations	Forte	Périmètre du PAPI ? (voir volonté SMGALT / EPCI sur Louge amont)	Groupement à définir	162 000 €	Maître d'Ouvrage : 50 % État (Fonds Barnier) : 50 %						
5.6	Diagnostic de réduction de la vulnérabilité des réseaux d'eau potable et d'assainissement de Toulouse Métropole	Forte	Toulouse Métropole	Toulouse Métropole	- €							

AXES 6 et 7 : GESTION DES ÉCOULEMENTS ET DES OUVRAGES DE PROTECTION

6.X	Étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) et/ou d'un pack d'accompagnement pour les agriculteurs du territoire, puis mise en place d'un dispositif-pilote	Moyenne	A priori TM, MA, SICOVAL et CCGOT	En cours de définition	204 000 €	Maître d'Ouvrage : 20 % État (Fonds Barnier) : 50 % AEAG : 30 %						
7.7	Étude complémentaire sur les ouvrages écrêteurs du territoire de Toulouse Métropole	Faible	Toulouse Métropole	Toulouse Métropole	60 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						

AXE GARONNE-ARIEGE

7.0.1	Renforcement du niveau de protection du système d'endiguement de Blagnac	Forte	Blagnac	Toulouse Métropole	12 300 000 €	Maître d'Ouvrage : 41 % État (Fonds Barnier) : 42 % FEDER : 17 %						
-------	--	-------	---------	--------------------	--------------	--	--	--	--	--	--	--

							Calendrier Prévisionnel					
N° provisoire	Nom action	Priorité	Localisation	Porteur	Coût (TTC)	Financeurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
7.0.2	Renforcement du niveau de protection du système d'endiguement de Toulouse, sur le secteur d'Empalot	Forte	Toulouse	Toulouse Métropole	700 000 €	Maître d'Ouvrage : 33 % État (Fonds Barnier) : 42 % FEDER : 25 %						
7.0.3	Diagnostic approfondi des bâtiments-digues du quartier Saint-Cyprien à Toulouse	Forte	Toulouse	Toulouse Métropole	300 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						
7.0.4	Travaux d'amélioration de la gestion des phénomènes de concomitance crue-pluie au droit du système d'endiguement de Toulouse	Moyenne	Toulouse	Toulouse Métropole	6 868 000 €	Maître d'Ouvrage : 100 %						
7.0.5	Système d'endiguement de l'Ousse à Roquettes : étude de définition de la solution d'aménagement la plus appropriée, et classement le cas échéant	Forte	Roquettes	Muretain Agglo	201 600 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						
7.0.6	Système d'endiguement de l'Ousse à Roquettes : travaux de confortement	Forte	Roquettes	Muretain Agglo	565 200 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						
7.0.7	Système d'endiguement du Haumont à Villate : étude de définition de la solution d'aménagement la plus appropriée, et classement le cas échéant	Forte	Villate	Muretain Agglo	144 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						

BASSIN VERSANT DE L'AUSSONNELLE

6.1.1	Arasement de merlons au droit du quartier des Tournieris à Bonrepos-sur-Aussonnelle	Faible	Bonrepos-sur-Aussonnelle / Fontenilles	SMGALT	440 000 €	Maître d'Ouvrage : 33 % État (Fonds Barnier) : 42 % AEAG : 25 %						
6.1.4	Ouverture du remblai entre la Goutille et l'Aussonnelle à La Salvetat-Saint-Gilles	Moyenne	La-Salvetat-Saint-Gilles	SMGALT	100 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						
6.1.5	Reconnexion du fossé de décharge de l'Aussonnelle au droit de l'entreprise Neo P&MR à Pibrac	Faible	Pibrac / Colomiers	Toulouse Métropole	100 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						
6.1.6	Création de lits moyens sur le Courbet au droit du chemin de Sartha à Pibrac	Forte	Pibrac	Toulouse Métropole	320 000 €	Maître d'Ouvrage : 33 % État (Fonds Barnier) : 42 % AEAG : 25 %						
6.1.7	Suppression de remblais dans le lit majeur de l'Aussonnelle et mise en transparence de la rue du 11/11/1918 à Cornebarrieu	Moyenne	Cornebarrieu	Toulouse Métropole	1 200 000 €	Maître d'Ouvrage : 33 % État (Fonds Barnier) : 42 % AEAG : 25 %						
7.1.1	Étude de définition d'une solution de protection sur le bassin du Beauregard à Pibrac, avec un focus sur l'école M. Fonvielle	Forte	Pibrac	Toulouse Métropole	74 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						

N° provisoire	Nom action	Priorité	Localisation	Porteur	Coût (TTC)	Financeurs	Calendrier Prévisionnel					
							2026	2027	2028	2029	2030	2031
7.1.2	Mise en œuvre de la solution de protection de l'école M. Fonvielle à Pibrac	Forte	Pibrac	Toulouse Métropole	- €							

BASSIN VERSANT DE LA LOUGE

7.2.1	Merlon de Lavernose-Lacasse : diagnostic approfondi, analyse du sur-aléa en cas de rupture et définition des aménagements de limitation des risques	Forte	Lavernose-Lacasse	Muretain Agglo	120 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Vert) : 42 % Région : 17 %					
-------	---	-------	-------------------	----------------	-----------	--	--	--	--	--	--

BASSIN VERSANT DU TOUCH

6.3.4	Création d'un lit moyen sur l'Ousseau à Labastidette	Moyenne	Labastidette	Muretain Agglo	200 000 €	Maître d'Ouvrage : 33 % État (Fonds Barnier) : 42 % AEAG : 25 %					
6.3.2	Création d'un lit moyen sur le Touch à Plaisance-du-Touch	Forte	Plaisance-du-Touch	SMGALT	1 010 000 €	Maître d'Ouvrage : 33 % État (Fonds Barnier) : 42 % AEAG : 25 %					
6.3.5	Création d'un chenal de décharge sur l'Ousseau au lieu-dit Montet	Forte	Plaisance-du-Touch	SMGALT	280 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %					
6.3.6	Agrandissement de la section du pont du chemin de la Béguère et aménagement d'une zone d'expansion de crue sur le Merdagnon à Plaisance-du-Touch	Faible	Plaisance-du-Touch	SMGALT	280 000 €	Maître d'Ouvrage : 33 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 % AEAG : 8 %					
7.3.2	Arasement des merlons du Touch et construction d'une digue en retrait au droit du quartier Belbèze à Tournefeuille	Forte	Tournefeuille	Toulouse Métropole	4 256 448 €	Maître d'Ouvrage : 39 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 % AEAG : 2 %					
7.3.3	Etude de Danger avec travaux et classement du système d'endiguement de La Menthe à Tournefeuille	Forte	Tournefeuille	Toulouse Métropole	60 000 €	Maître d'Ouvrage : 58 % État (Fonds Barnier) : 42 %					
7.3.4	Travaux de mise à niveau du système d'endiguement de La Menthe à Tournefeuille	Forte	Tournefeuille	Toulouse Métropole	110 000 €	Maître d'Ouvrage : 58 % État (Fonds Barnier) : 42 %					

BASSIN VERSANT DE LA SAUDRUNE

6.4.1	Finalisation de l'étude de prévention des inondations sur le bassin versant de la Saudrune	Forte	-	SIVOM SAGe	- €						
-------	--	-------	---	------------	-----	--	--	--	--	--	--

BASSIN VERSANT DE L'HERS-MORT

							Calendrier Prévisionnel					
N° provisoire	Nom action	Priorité	Localisation	Porteur	Coût (TTC)	Financeurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
7.5.3	Construction de 3 bassins écrêteurs le long du ruisseau Saint-Agne à Ramonville	Forte	Ramonville / Toulouse	SICOVAL	2 300 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						
7.5.4	Études de sécurisation du bassin écrêteur de Quint-Fonsegrives	Moyenne	Quint-Fonsegrives	Toulouse Métropole	40 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						
7.5.5	Travaux de sécurisation du bassin écrêteur de Quint-Fonsegrives	Moyenne	Quint-Fonsegrives	Toulouse Métropole	200 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						
7.5.6	Étude de Danger avec travaux et classement du système d'endiguement de Beaupuy	Moyenne	Beaupuy	Toulouse Métropole	250 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						
7.5.7	Travaux de mise à niveau du système d'endiguement de Beaupuy	Faible	Beaupuy	Toulouse Métropole	1 150 000 €	Maître d'Ouvrage : 33 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 % AEAG : 8 %						
7.5.8	Étude et classement du système d'endiguement de L'Union	Moyenne	L'Union	Toulouse Métropole	200 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						
7.5.9	Travaux de sécurisation du système d'endiguement de L'Union	Moyenne	L'Union	Toulouse Métropole	2 200 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						
6.5.2	Aménagement du lit de la partie aval du ruisseau de la Pichounelle et du fossé de la Plaine	Moyenne	Launaguet / L'Union	Toulouse Métropole	1 200 000 €	Maître d'Ouvrage : 33 % État (Fonds Barnier) : 42 % AEAG : 25 %						
6.5.1	Arasement du seuil de fond du pont de la RM14 à Saint-Alban et Castelginest	Forte	Saint-Alban / Castelginest	Toulouse Métropole	1 500 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						
7.5.1	Démarches préalables à la constitution du système d'endiguement de Saint-Alban	Forte	Saint-Alban	Toulouse Métropole	800 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						
6.5.3	Aménagements du ruisseau de la Nauze de Carles	Moyenne	Launaguet / Fonbeauzard / Castelginest	Toulouse Métropole	750 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						
7.5.10	Création d'un bassin écrêteur sur le ruisseau de la Nauze St-Pierre à Castelginest	Moyenne	Castelginest	Toulouse Métropole	800 000 €	Maître d'Ouvrage : 58 % État (Fonds Barnier) : 42 %						
6.5.5	Aménagement du lit du ruisseau de la Nauze de l'Église	Moyenne	Castelginest	Toulouse Métropole	60 000 €	Maître d'Ouvrage : 33 % État (Fonds Barnier) : 42 % AEAG : 25 %						
6.5.6	Augmentation de la section d'écoulement au droit du pont de la RM59 sur le ruisseau de Fongauzy à Gratentour	Faible	Gratentour	Toulouse Métropole	230 000 €	Maître d'Ouvrage : 42 % État (Fonds Barnier) : 42 % Région : 17 %						